Vol. XXXVIII — Saint-Boniface, Manitoba 16 Juin 1909. — No. 32

ABONNEMENT

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
Europe 2.00

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

La Fete-Dieu

La procession du Très Saint-Sacrement par nos rues, dimanche, a été une éclatante démonstration religieuse.

Mgr l'Archevêque officiait, portant la Sainte Hostie, sous le dais confié au maire de la ville, aux échevins et autres citoyens tenant position officielle. Le clergé, une foule nombreuse ont escorté le Saint-Sacrement sur tout le parcours de la procession : rue Cathédrale, rue St-Jean-Baptiste-sud, rue Hamel, rue Langevin et retour par la rue Cathédrale. Des reposoirs avaient été dressés sur la ligne ouest du terrain de l'Académie Provencher, et chez M. P. Brault, rue Langevin. La décoration de ces reposoirs était belle; des *petits anges* en accentuaient le caractère pieux. Sur toute la route, les citoyens avaient ornementé la façade de leurs résidences.

La présence des Cadets du collège, —commandant Burnham,— et d'une fanfare heureusement ressuscitée depuis quelque temps, ont encore ajouté du relief à ce magnifique décor.

Mgr Dugas s'était adjoint dans la conduite de cette manifestation des huissiers d'honneur, qui ont beaucoup contribué à rendre harmonieux le déploiement de la longue procession.

Nouvel Avocat

Il nous fait plaisir d'annoncer que monsieur J. Alexandre Beaupré, fils de monsieur Elzéar Beaupré, rue Masson, vient d'être admis à la pratique du droit.

Le nouvel avocat entre dans la carrière sous d'heureux auspices: c'est un laborieux et un méthodique. Ces deux solides qualités out toujours bien servi son vigoureux talent —choses qui sont de tradition dans cette famille.

Nous félicitons donc très cordialement notre ami et lui souhaitons une belle carrière légale.

Nous notons aussi avec satisfaction que M. Alexandre Bernier a subi heureusement son second examen dans la même branche.

Mariage

Samedi dernier, M. Jos Le-Gouarguer de cette ville épousait mademoiselle Pelémelet.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée à la cathédrale par M. l'abbé Fyfe.

La veille de son mariage, M. Le Gouarguer a été l'objet d'une très jolie démonstration de la part de ses amis, à la salle Jacques; il y a eu présentation d'adresse et de bourse, puis discours, chant et musique.

Nous offrons à l'heureux couple nos félicitations les plus cordiales.

Un dirigeable en bois

Un professeur de l'Université de Dantzig, aidé de deux ingénieurs, vient de se mettre à l'étude d'un dirigeable rigide, genre Zeppelin, dont la carcasse, au lieu d'être faite en aluminium, serait constituée entièrement par du bois de saule et de peuplier. La carcasse a la forme d'un paraboloïde de 100 verges de long et 17 verges de diamètre au maître couple porté très à l'avant, l'arrière se terminant par une pointe effilée. Cette carcasse est divisée en un certain nombre de ballons réservoirs revêtus d'un enduit les isolant les uns des autres et recouverts d'une enveloppe, exactement comme dans le Zeppelin. Une pompe centrifuge est appelée à égaliser la pression dans tous les réservoirs. Les tiges constituant l'armature seront formées de lattes collées et présentant un creux tourné vers l'interieur du ballan. Des tiges de ce genre, de 4 verges de long, reposant sur leurs extrémités, peuvent supporter un poids de 60 livres en leur milieu sans se rompre. Un modèle de carcasse, de 20 verges de long, a été construit pout servir à certaines expériences : sa rigidité et sa légèreté étaient telles que deux hommes le soulevaient facilement en le tenant par ses pointes ; on est même parvenu à lui faire subir une assez forte torsion sans qu'il en souffre.

Les ingénieurs ont calculé qu'une armature ainsi construite pèse 6.000 de moins qu'une armature en aluminium de mêmes dimensions ; Zeppelin a eu besoin de 80.000 boulons ; Rettig, l'un des constructeurs du nouvel auto-ballon, en aura assez de 520. Enfin, autre avantage, le travail du bois est beaucoup plus facile et plus rapide que celui du métal. La nacelle aura 40 verges de longueur et 4 verges de large. Elle sera pourvue de deux moteurs de 150 chevaux chaque qui entraîneront directement les hélices. Celles-ci pourront être à la fois tractives, directrices et sustentatrices, ce qui permettrait au ballon d'atteindre 2000 verges de hauteur et de descendre ensuite sans perdre de gaz. L'un des propulseurs peut même être tracteur pendant que l'autre produirait un recul ; on espère ainsi pouvoir réaliser les virages sur place. De même, en orientant convenablement les hélices, on pourrait s'élever en gardant l'horizontalité parfaite de l'appareil. Ce nouveau ballon dirigeable doit être mis incessamment en chantier par M. M. Schütte, professeur de construction navale à l'université de Dantzig, Rettig et Pingel ingénieurs. Il est destiné à l'armée.

MENUS-PROPOS
BILLETS DU MATIN
(*Le Nationaliste faisant de la caricature*)

M. Olivar Asselin a souffleté M, Alexandre Taschereau devant témoin, à l'entrée de la Chambre d'assemblée. JOURNAUX.

MONTREAL
Pas volée, celle là !— UN NATIONALISTE.

QUEBEC
Ah ! j'ai mal à la joue.— URIC BARTHE.

MONTREAL
Rien qu'une ! ?— FOURNIER.

QUEBEC
Je la méritais.— GOUIN.

CAEN
Un soufflet ! Ecrivons.— L'INTIME: ("Les Plaideurs").

LYON
Pan ! sur la joue.— LA DENT.

PARIS (maison d'Orgon)
Vos injures n'ont rien à me pouvoir aigrir.
Et je suis, pour le ciel, appris à tout souffrir.
TARTUFE.

OTTAWA
C'est mettre les mains dans le plat — ANONYME.

MONTREAL
Vous en expédie aussi un fût.— LAFLAMME.

QUEBEC
(A Asselin) Et la mienne, jeune homme ? — D'HELLENCOURT.

QUEBEC
(A Asselin) Nos cadavres vous crient merci !— LES NOYES DU PONT DE QUEBEC.

Madame a donné à sa cuisinière un billet de faveur pour un théâtre du boulevard. Le lendemain :

—Eh bien! Mélanie, vous êtes-vous amusée, hier ?

—Oh! oui, madame. La pièce est très belle. Et il y a dedans une servante qui envoie joliment promener sa pimbêche de patronne. Si vous aviez vu cela...

Madame n'en écoute pas davantage et gagne le salon.

SERGINES.

Le G. T. P. aura sa ligne entre Fort William et Saint-Boniface, au 1er août. Les entrepreneurs McArthur ont donné, vendredi, cette assurance au public,

Le Manitoba

Mercredi, 16 Juin 1909



PROCLAMATION

Sur la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste et sur résolution du Conseil de la Cité de Saint-Boniface, je soussigné, J. A. F. Bleau, Maire de la Cité de Saint-Boniface, proclame Jeudi le 24 Juin courant jour de fête civique, et j'invite, en conséquence, tous les citoyens de la Cité à observer ce jour comme un jour de fête et de réjouissance.

J. A. F. BLEAU,
Maire.

Feu Mgr Duhamel

Les funérailles de feu Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, ont été très imposantes et constitueront pour l'histoire un hommage éclatant à la haute vertu et au patriotisme si ardent de l'illustre disparu.

L'Ecole forcée et l'Ecole Attractive

Monsieur le Directeur,

La *Free Press* du 4 juin, rendant compte d'une convention scolaire protestante tenue à Arden (Manitoba), constate sans clameurs d'horreur et sans dénonciations virtupératives, que l'hon R. Coldwell ministre de l'Education, prenant la parole à cette réunion, a déclaré que "l'Education forcée *Compulsory Education*, comme elle est com-"munément comprise, n'est pas "une question de vie ou de mort, "*a live issue*. Dans tous les dis-"tricts ruraux ou ce régime "(sous Norquay) faisait loi, c'é-"tait une loi morte *a dead letter*. "Mais si l'on rendait l'école at-"tractive, pareille loi ne serait "nullement nécessaire et le pro-"blème de la fréquentation sco-"laire serait résolu....."

• • •

Ce sont là des paroles pleines de bon sens.

Si l'on veut rendre l'Ecole populaire "attractive" pour toutes les familles voici, avec votre permission, M. le Directeur, les moyens que j'oserai suggérer:

1o. Suppression de la prétendue *neutralité*. Ce n'est qu'une "frime" une farce, une mauvaise farce, un masque de carnaval déguisant très mal la déchristianisation systématique, lente, mais sûre de l'Ecole.

Les plus ardents apôtres de la *sécularisation*, en France, en Belgique, même en Angleterre, comme aux Etats-Unis reconnaissent que la *neutralité* scolaire est une absurdité, un non sens, quelque chose d'idiot.

Un maître d'école ne peut pas être *neutre*; une école ne peut pas être *neutre*, pas plus qu'un enfant ne peut être *neutre* et qu'un honnête homme ne peut être *neutre*.

Il n'y a pas plus d'éducation *neutre* qu'il n'y a de religion *neutre*, de morale *neutre*......

Celui qui est *neutre*, en matière religieuse, morale, sociale, est un imbécile ou un fourbe.

2o. Rétablir et imposer dans l'Ecole populaire, comme base de l'éducation *morale* et civique l'enseignement obligatoire des *dix commandements* de Dieu—base du Code Criminel en Canada, comme partout ailleurs, du reste, en pays civilisé digne de ce nom.

3o. Exiger au programme scolaire un enseignement bien conçu, bien donné, de la tempérance.

4o Rétablir entre les ministres de la religion et l'école populaire les rapports naturels, logiques et légitimes, qui doivent exister et qui sont pour l'école des garanties solides de respectabilité, de moralité et d'attraction.

Ces mêmes rapports existent entre les familles et le clergé, entre les paroissiens et leurs pasteurs. Pourquoi cesseraient-ils quand il s'agit des enfants de ces familles et des écoles, qui sont après tout, la continuation de la famille et la chose de la famille?

5o. Restituer au clergé le contrôle moral supérieur de l'Ecole et des livres d'Ecoles; renforcer le contrôle des familles, les vraies maîtresses de l'Ecole de leurs enfants.

Voilà, monsieur le Directeur, les très simples moyens de rendre l'Ecole attractive, suggérés respectueusement par un commissaire d'école.

L. HACAULT.

La neutralité Scolaire Une Sottise

Au couvent maçonnique de Paris, le 23 septembre 1908, le voeu suivant a été proposé, nous citons le *compte rendu* secret, mais officiel du *couvent*, reproduit par la *Franc-Maçonnerie Démasquée*, revue française de Paris No. du 25 avril 1908, page 122:

"Que l'Etat prenne le *mono-"pole* de l'enseignement; *que cet enseignement soit neutre*, au point de vue philosophique et religieux."

Répondant au F∴ Aurousseau, rapporteur, le F∴ Debierre, membre du conseil de l'ordre Maçonnique de France a dit ce qui suit textuellement:

"Le Frère Debierre: En ren-"voyant ce voeu à l'étude des "loges, je dis qu'on va faire vo-"ter une *bêtise philosophique*.

"*La neutralité scolaire est une "sotise.*

"*Ne la votez pas*, je vous en "prie:

"Je demande le renvoi au "conseil de l'Ordre.

"Le Frère Laferre (ancien "Grand Maître du Gr. Or "de France, président du Cou-"vent.) Nous demandons le "renvoi au Conseil de l'Ordre."

"Ce renvoi est adopté.

• • •

Remarquons que le Couvent n'a pas repoussé le *monopole*; loin delà! Mais il a repoussé la *neutralité*, parceque c'est une *sottise*, une *bêtise*.

Et c'est parfaitement vrai.

Dont acte.—Une fois, en passant, la vérité est sortie de bouches ouvertes généralement pour mentir.........

LaVerendrye et Lord Selkirk

La suggestion d'associer le nom de LaVérendrye à celui de lord Selkirk pour l'Exposition de 1912 a été accueillie avec grande faveur par les membres du comité du Centenaire.

Le maire Evans a dit: Je crois que nous devons glorifier le labeur des grands explorateurs de ce pays. Parmi eux, LaVérendrye a certainement droit à une place d'honneur dans toute entreprise commémorative de ces pionniers.

L'échevin Cox: L'échevin Cox est d'opinion que le but de l'exposition est assez vaste pour embrasser plusieurs événements historiques et pour honorer ceux qui furent à la base de cette histoire Il serait heureux que le nom de LaVérendrye ent une place de choix dans la littérature de l'Exposition. Au cours de l'Exposition, nous pourrions attribuer certains jours à certains événements et à certains noms. On pourrait en dédier un à LaVérendrye; son nom resplendirait alors avec éclat.

M. D. K. Elliott croit qu'il serait bon d'avoir une galerie destinée à honorer nos gloires et que les noms des grands explorateurs et des grands découvreurs, comme LaVérendrye et Mackenzie devraient s'y trouver.

M. R. M. Dennistoun, C. R., est heureux de la suggestion qu'on a faite de célébrer la découverte du pays par LaVérendrye. Le comité de l'exposition devrait examiner cette suggestion aussitôt que possible. On devrait aussi, lui semble-t-il, monter des tableaux historiques des scènes primitives de ce pays. On ajouterait à l'intérêt de l'exposition, par exemple, en dressant une colonie française et une colonie anglaise des premiers temps. On pourrait aussi ressusciter plusieurs traits de la vie sauvage.

• • •

Nous sommes heureux d'ajouter que le *Nouvelliste*, de Winnipeg, et le *Courrier de l'Ouest* d'Edmonton, ont aussi approuvé le projet de faire honorer officiellement LaVérendrye lors des fêtes de l'Exposition.

Ceci montre que la population française de l'Ouest est unanime dans ce patriotique effort.

Delegues

MM. Alex. C. LaRivière, vice-président de la Société St. Jean Baptiste, et M. Hormidas Béliveau ont été nommé délégués par la Société de Saint-Boniface aux grandes fêtes nationales de Montréal, le 24 juin. L'hon. M. LaRivière et M. Elzéar Beaupré, qui sont actuellement à Montréal seront priés d'aussi d'apparaître au congrès à titre de représentants de Saint-Boniface.

La "Libre Parole"

Nos meilleures félicitations à nos amis de la *Libre Parole*, qui entre dans sa cinquième année. Ce journal est vaillant à donner les coups, et brave pour les recevoir. Ajoutons qu'il se bat pour de bonnes causes et qu'il a de ce chef connu les foudres ministérielles et les tracas des tribunaux. Il ne parait pas s'en porter plus mal.

Nous reparlerons de l'article vigoureux que la *Libre Parole* consacre à son anniversaire.

Notes Politiques

Monsieur Dupré, de Ste-Elizabeth, a été choisi comme candidat libéral du comté de Carillon, pour les prochaines élections provinciales.

• • •

Le *Nouvelliste* est passé en de nouvelles mains: Directeur, M. Arthur Boutal; rédacteur, M. Edmond Lartigau. Le *Nouvelliste* et le *Manitoba* ne sont pas toujours d'accord, cependant nous n'avons pas la moindre objection à serrer la main des nouveaux journalistes.

LAURIER

ET LA DEFENSE NAVALE

(L'opinion de "*l'Evénement*.")

La presse ministérielle de la province de Québec a évidemment reçu l'ordre d'endormir l'opinion publique au sujet de la politique concernant la défense navale. Ces jours derniers le "Canada" écrivait encore:

"Le Canada, heureux d'avoir à sa tête un homme d'Etat de l'envergure de Sir Wilfrid Laurier, n'a connu aucune de ces péripéties, n'a souffert d'aucun de ces troubles.

"Dès l'abord, dès le début de la question, Sir Wilfrid Laurier a trouvé la formule exacte, qui, tout en sauvegardant notre autonomie de la façon la plus absolue, a recueilli l'approbation des hommes les plus importants de la politique anglaise.

"Avec Sir Wilfrid Laurier à sa tête, le Canada sait où il va, et fait ce qu'il faut faire pour concilier les intérêts les plus chers des colonies autonomes, avec le sentiment de solidarité qui nous unit aux autres parties de l'empire."

L'envergure de Sir Wilfrid Laurier ne s'arrête pas, en effet, aux besoins de notre pays; elle embrasse le monde entier. Et ce n'est pas d'hier qu'elle vise à pousser le Canada dans le tourbillon de la politique universelle. Nous pourrions citer des discours du chef libéral à l'effet que l'ambition du Canada doit être de constituer une grande fédération de toutes les nations de langue anglaise. Bornons-nous pour aujourd'hui à rappeler que, dès 1897, M. Laurier invitait le gouvernement anglais à faire appel aux colonies. L'invitation fut acceptée avec enthousiasme, et l'on sait ce qui est arrivé depuis. Petit à petit, M. Laurier nous a poussé dans le rouage militaire de l'empire. Nous dépensons cinq à six millions de piastres par année pour l'armée canadienne alors qu'avec le quart de cette somme nous obtenions autrefois des résultats pour le moins aussi satisfaisants Et maintenant nous allons entrer dans la marine impériale toujours comme conséquence des engagements pris par M. Laurier à Londres en 1897.

Sir Wilfrid Laurier a trouvé la formule exacte pour notre participation à la défense de l'empire, dit le "Canada." Cette formule dit que le Parlement Canadien approuve "toute dé-"pense faite dans le but de pro-"mouvoir l'organisation promp-"te d'un service de marine Ca-"nadienne qui coopèrerait avec "la marine Impériale, se tien-"drait en relation intime avec "elle, d'après les suggestions "faites par l'amirauté au cours "de la dernière conférence impé-"riale, et qui tiendrait compte "que la suprématie navale de "l'Angleterre est essentielle à la "sécurité du commerce, à la sû-"reté de l'Empire et à la paix de "l'univers."

Avec l'état d'esprit qui règne actuellement en Angleterre, l'on peut se faire une idée des conséquences auxquelles nous conduira cette formule.

Et le "Canada" a raison d'ajouter que nous savons où nous allons avec Laurier: nous allons à l'impérialisme, ou plutôt nous sommes déjà dans l'impérialisme jusqu'au cou. La formule Laurier ne comporte aucune réserve. Nous nous sommes engagés à coopérer avec la marine impériale, à nous tenir en relation intime avec la marine impériale et par conséquent à suivre celle-ci partout où l'engageront les nécessités, les ambitions ou même les caprices d'une politique que nous ne pouvons pas contrôler.

C'est ce qui faisait dire au "Soleil", le 1er avril dernier:

"L'énormité des dépenses "d'armements fournit un sujet "de légitime critique et de re-"proche pour la civilisation du "globe. Si cela continue, cela "provoquera tôt ou tard la ban-"queroute des nations d'Euro-"pe."

"Ces paroles ont été prononcées lundi dernier. 20 mars, à la Chambre des Communes d'Angleterre, par Sir Edward Grey, le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne.

"A la même heure, le parlement du Canada décidait que l'heure était venue pour nous D'ENTRER DANS LA DANSE, DANS CETTE SARABANDE qui, au dire même du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, mènera "tôt ou tard les nations d'Europe à la banqueroute."

"Franchement, il faut convenir que les perspectives NE SONT POINT DES PLUS REJOUISSANTES"

Les perspectives ne sont certainement pas plus rejouissantes aujourd'hui qu'alors. Et c'est pourquoi, sans doute, le parti ministériel travaille si activement à endormir l'opinion publique.

SOUMISSION

Des soumissions cachetées, marquées "Soumission pour l'excavation de l'Asile de Selkirk" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi le 17 du courant pour l'excavation de fondations d'une aile nouvelle de l'Asile des Aliénés, Selkirk".

Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Architecte Provincial, nouvel édifice du Téléphone, Winnipeg, ou au bureau du Trésorier, à l'Asile

Un chèque accepté pour 5 p. c. du prix estimé du travail devra accompagner chaque soumisson; cette somme sera confisquée au bénéfice du gouvernement du Manitoba au cas où le soumissonnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, manquerait ou négligerait d'en remplir les conditions.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 7 juin 1909.

La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Notice to Creditors

IN THE ESTATE OF

JOHN JOHNSON, deceased.

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of The Manitoba Trustee Act, that all persons having claims upon or against the Estate of John Johnson of St-Boniface, in Manitoba, Butcher, who died on or about the 19th. day of November, A. D 1908, are requested to send by post, prepaid, or deliver to The Toronto General Trusts Corporation, the Administrators of the said Estate, on or before the 5th day of July A. D. 1909, their names, addresses and descriptions and full particulars of their claims, and the nature of the security, if any held by them, duly verified by Statutory Declaration.

Notice is further given that after said date the Administrators will proceed to dis distribute the assets of the Estate among the parties entitled thereto, having regard only to claims fyled with the said Administrators within the time limit aforesaid.

Dated at Winnipeg this 29th. day of May, 1909.

THE TORONTO GENERAL TRUSTS CORPORATION,
Administrators.

MURLOCK, LOFTUS, ARMSTRONG & LINDSAY
Sollicitors for the estate.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande une servante: chez madame Dr. Dubuc, 81 avenue Provencher.

—La distribution des prix au couvent de Saint Norbert, aura lieu le 25 juin au soir.

—M. Clovis Dégagné a acheté la propriété de M. Geo. Joyal sur la rue St. Jean Baptiste.

—On demande une servante, s'adresser à Madame J. O. Lambert, No. 42 rue Dumoulin, Saint Boniface.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. J. B. Joyal, publiée dans une autre colonne.

—On demande une servante sachant faire la cuisine, s'adresser à Madame Chale 596 Rue Mc Dermott, Winnipeg.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie., du bois de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—M. Jos. Mager est de retour d'un voyage de quelques jours à Berlin où il a été comme délégué à la convention des Forestiers Catholiques.

—M. A. D. Delorme, avocat, a été délégué par la Société St. Jean Baptiste de Winnipeg aux fêtes nationales qui auront lieu à Montréal, le 24 juin.

—Le nouveau steamer qu'on est à construire sur la côte nord de la rivière Rouge, à Saint-Boniface, portera le nom de Winnitoba. Un nom sauvage correct!

—Une quarantaine de pèlerins sont partis hier soir par le Canadian Northern pour Ste Anne de Beaupré P. Q. M. l'abbé Béliveau accompagne les pèlerins.

—La semaine dernière la brigade de feu, a été appelée deux fois à Norwood, et a rapidement eu raison de deux commencements d'incendie chez M Gilet et M. Alex Brown.

—On demande une fille d'expérience dans la nouveauté: parlant le français et l'anglais pour un magasin dans Saint-Boniface S'adresser à M. Wilfrid Lamontagne, 958 Main St Nord

—La Compagnie Manitoba Rolling Mills va transporter ses manufactures à Saint-Boniface; elle augmentera la capacité de ses machineries quatre fois. C'est une importante industrie qui entre dans Saint Boniface.

—TEMPÉRATURE TABANIENNE Ces derniers jours la chaleur est excessive et le moindre effort coûte; je ne connais rien de plus pénible que d'avoir à cirer ces chaussures par une température caniculaire et cela fait mon désespoir. Qu'à cela ne tienne me répond mon ami tout souriant: regarde mes chaussures. C'est bien simple, va te servir à la MAISON BLANCHE et demande le cirage marque "Staon". Prix régulier 10 cents la boite, vendredi prochain on en donne deux pour 15 cents et de plus chaque boite contient des coupons-primes. Avec cela le travail est aisé et le brillant obtenu incomparable.

—MM. les Commissaires trouveront aux Librairies Keroack un grand assortiment de livres pour distributions de prix. Les ordres seront remplis avec promptitude à la satisfaction de tous, Saint-Boniface et Winnipeg.

—Le Grand Tronc Pacifique a lancé son premier train régulier de Winnipeg à Scott, Sak., (569 milles) lundi dernier, c'était un beau grand train, tiré par une locomotive puissante et composé de wagons magnifiques.

—LA MAISON BLANCHE remercie vivement le "tout Saint-Boniface" d'être venu profiter en si grand nombre des ventes établies à l'occasion de son deuxième anniversaire. Elle se fait un devoir d'assurer ses clients que sa ligne de conduite n'a pas changé et que dorénavant comme par le passé elle fera tout son possible pour les servir avec la même courtoisie et leur offrir des marchandises excellentes aux prix les plus avantageux.

Mortgage Sale of valuable property in the City of St. Boniface

Under and by virtue of the power of sale contained in a certain memorandum of mortgage which will be produced at the time of sale there will be offered for sale by public auction by H. Gray, Esq., Auctioneer, at the Hotel of Jos Couture at the City of St. Boniface in the Province of Manitoba on Saturday the 26th day of June A. D 1909 at the hour of ten o'clock in the forenoon the following property:

All and singular that certain parcel or tract of land and premises situate lying and being in the City of St. Boniface in the Province of Manitoba and being composed of all those portions of lots seventy-two (72) and seventy-three (73) according to the Dominion Government Survey of the parish of St. Boniface contained within the following limits:

Parcel 1.—All that portion of said lot seventy-three (73) lying to the west of the production southerly of the westerly limit of Montcalm Street as same is shown on a plan of subdivision of parts of lots sixty-eight (68) to seventy-one (71) of the Parish of St. Boniface registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 122

Parcel 2.—All that portion of the aforesaid lot seventy three (73) lying to the east of the production southerly of the easterly limit of Montcalm Street as shown on the said plan No 122 and west of the westerly limit of the road allowance west of and adjoining the westerley limit of the Right of Way of the Canadian Pacific Railway (Pembina Branch) as the same is shown on a plan registered in the Winnipeg Land TitlesOffice as No. 78.

Parcel 3.—All that portion of the aforesaid lot seventy-two (72) lying to the west of the production southerly of the westerly limit of Montcalm Street as the same is shown on that aforesaid plan No. 122 and south of a line fifty-six feet and eighty-five hundredths (56 85 Ft) from the southerly boundary of the said lot seventy-two. (72).

Parcel 4.—All that portion of the aforesaid lot seventy-two (72) bounded as follows: on the west by the Production southerly of the easterly limit of Montcalm Street as the same is shown on aforesaid plan No. 122 on the south by the southerly boundary of lot seventy-two, on the north by a line parallel to and perpendicularly distant northerly one hundred and six feet and eighty-five hundredth of a foot (106 85 ft) from the southerly boundary of the said lot seventy-two (72) and on the east by the westerly limit of the road allowance west of and adjoining the Right of Way of the Canadian Pacific Railway (Pembina Branch) as the case is shown on the registered plan No. 78

Parcel 5—All that piece or parcel of land known and described as follows: In the City of St. Boniface in the Province of Manitoba and being composed of all those portions of lots seventy-two (72) and seventy-three (73) lying to the east of the easterly limit of the Right of Way of the Canadian Pacific Railway as the same is shown on a plan registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 770 and west of a line drawn across the said lots parallel to the said easterly limit and distant easterly along the line between the aforesaid lots seventy-two (72) and seventy-three (73) thirteen hundred and twelve feet and sixty-four hundredths of a foot from the aforesaid easterly limit of the Right of Way of the Canadian Pacific Railway containing twenty (20) acres.

The above property will be offered for sale subject to a reserve bid and to a caveat

Terms of sale 25% cash and the balance on the execution of the usual conveyance.

For further particulars apply to

ALBERT DUBUC,
Vendor's Solicitor.

Canada Life Building, Winnipeg, Man.

Dated at Winnipeg this fourth day of June A. D. 1909.

ON DEMANDE

Un bon maître d'école catholique, pouvant enseigner le français et l'anglais, pour l'école Saint-Urbain, No. 903, pour commencer du 1er au 13 juillet, maison gratis pour famille sur le terrain d'école. S'adresser à

GEORGES ARNOULD,
Swan Lake, Man

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande une fille française d'une vingtaine d'années pour prendre soin d'un jeune enfant. S'adresser à Mde Dawson Elliott, 330 Wellington Crescent, Fort Rouge, près de l'Académie Ste Marie. Téléphone 373 Fort Rouge.

—Demain, jeudi, à huit heures du soir, aura lieu, au collège de Saint-Boniface, la séance de fin d'année, accompagnée de la distribution des prix. Les membres du clergé, les parents des élèves et les amis de la maison sont cordialement invités.

—Conférences agricoles par M. Chapais conférencier en renom de la Province de Québec aux dates suivantes: Dimanche le 20 après la messe à l'Ile des Chênes, le 20 au soir à Saint-Norbert, le 21 à Ste Agathe, le 22 à Lorette, le 23 à Ste Anne et le 24 à La Broquerie.

—L'Union Métisse Saint Joseph du Manitoba a décidé de célébrer sa fête annuelle le 14 Juillet. Des soumissions pour les tables de rafraichissements, pour le pique-nique seront reçu jusqu'au 27 courant à 3 heures de l'après midi. S'adresser à M. Alex Neault, secrétaire trésorier St. Vital.

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

40

(Suite.)

Sa voix devint si pompeuse quand il prononça ces mots : "mon terroir", qu'involontairement Mme Chausey et Arlette échangèrent un coup d'œil malicieux, tandis que M. Amelot achevait de même ton :

—Ma propriété est une des plus vastes du département. Si je l'avais voulu, j'aurais pu être nommé député aux dernières élections, puisque...

Et il eut un ronronnement satisfait :

—Puisque je suis une autorité dans le pays. Mais j'avoue que je ne me sentais pas le courage d'accepter la vie fiévreuse des hommes politiques... Je n'appartiendrai jamais qu'à mes enfants et à la femme qui voudra bien accepter une tâche maternelle auprès d'eux !

Cette fois, les sourcils de Mme Chausey se froncèrent légèrement à cette allusion intempestive, et elle eut un coup d'œil inquiet vers sa nièce. Mais Arlette n'avait rien entendu. Attentivement, elle regardait dans la profondeur verte d'une allée où avançait un homme grand et mince. Puis un joyeuse exclamation lui échappa :

—Oh ! tante, je ne me trompe pas ! Voilà Guy ! c'est Guy !

En effet, c'était bien Guy qui arrivait, les prunelles curieuses. Il échangea un léger signe d'intelligence avec sa sœur, tout en s'inclinant devant Mme Harvet, et recueillant au vol les mots que lui jetait Arlette tout bas :

—Vous allez voir, Guy, quel drôle de monsieur est avec Mme Harvet...

Celle-ci, empressée, se disposait à accomplir de nouvelles présentations ; mais avant même que les hommes eussent eu la possibilité d'échanger la moindre parole, une voix furieuse s'élevait derrière le groupe, apostrophant la bonne des rejetons Amelot.

—Ah çà, la fille, vous ne pouvez donc pas faire attention à vos mioches ! Regardez donc votre garçon, sapristi ! Ah ! le mâtin !

Tous se retournèrent. Pendant que la bonne tâchait de distraire la gémissante Pauline toujours acharnée à vouloir monter sur le chameau, son frère n'avait trouvé rien de mieux, pour se distraire, que d'arracher toutes les fleurs qui se trouvaient à sa portée et d'en parsemer le sable des allées. A la main, il tenait encore une superbe branche fleurie. Le garde exaspéré la lui arracha, et aussitôt des clameurs s'élevèrent, tellement assourdissantes que, de tous les coins de la serre, des promeneurs apparurent.

—L'administration vous fera payer de pareils dégâts, répétait le gardien toujours furibond. Quand on a pour enfants des lapins pareils, on les surveille, tonnerre !

Très rouge, M. Amelot gronda à son tour :

—Tâchez d'être poli, d'abord... Et toi dépêche-toi de te taire, maudit gamin Entends-tu ce que te dit ton père cheri...! entends-tu ?

Si le petit entendait, il n'y paraissait guère. Ses hurlements retentissaient, d'autant plus qu'il sentait les foudres paternels prêts à tomber sur sa tête.

—Ah ! tu ne veux pas te taire?... Eh bien, tu vas crier pour quelque chose !...

Et, sans ombre de cérémonie, il empoigna le gamin et lui administra une courte, mais vigoureuse correction avant que personne eut eu le temps d'intervenir.

—Monsieur, oh ! monsieur, laissez-le ! suppliait Arlette, apitoyée par les cris du jeune Félix, auxquels se joignaient maintenant ceux de sa sœur.

—Ne vous tourmentez pas, mademoiselle. Je l'ai habitué à la chose. Il sait qu'il doit se taire quand son père chéri le lui ordonne... Autrement il est puni... C'est fait, maintenant. Allez monsieur.

Et, tout essoufflé, il remit le coupable en liberté, tandis que lui-même tombait au pouvoir du gardien, représentant de la justice.

—Mais, Louise, cet homme est tout bonnement idiot !... Allons-nous-en. Tu dois être édifiée, murmura Guy à l'oreille de de Mme Chausey.

Une folle envie de rire le gagnait, devant le grotesque de la scène : M. Amelot se démenant aux réclamations de son interlocuteur ; Arlette essayant de consoler le gros Félix, qui considérait d'un œil humide et navré les taches de ses larmes sur sa cravate cerise, pendant que la tenace Pauline recommençait à réclamer le chameau.

—Si nous conduisions ces amours voir enfin le chameau ? proposa Mme Harvet, souriante.

Mais la somme de patience dont pouvait disposer Mme Chausey était épuisée, et l'inconscience de la vieille dame, en cette circonstance, commençait à l'agacer. Aussi, sans répondre à l'insinuation concernant le chameau, elle dit :

—Chère madame, vous nous excuserez si nous vous quittons... mais j'ai à faire des courses, et je crains bien déjà d'être en retard pour mon rendez-vous.

—Comment, vous voulez partir ?... Ce n'est pas possible !... M. Amelot est allé s'expliquer... attendez son retour... Il serait désolé de ne pouvoir prendre congé de vous ! Tenez, le voici !

La bonne dame eût pu se mettre bien davantage en frais d'éloquence sans nul profit. Mme Chausey était résolue. Force lui fut donc de recevoir les adieux de la tante et de la nièce, sans compter ceux de Guy qui paraissait, lui, d'aussi riante humeur que le prétendant l'était peu.

—Eh bien, Arlette, en définitive et en toute conscience, comment trouvez-vous le père chéri ? interrogea Guy, quand ils furent hors de la serre.

Et il fit la question si drôlement, que le fou rire longtemps contenu d'Arlette éclata, joyeux, perlé, étourdissant, gagnant Mme Chausey et Guy.

—Le "père chéri" est un homme ridicule et d'une brutalité abominable !

—Abominable ? Rien que cela ! Hum ! quelle cruelle ! Alors, décidément... vous n'en voulez pas au mari dans son genre ?

—Un mari comme lui ? Oh !... pourquoi me demandez-vous cela ?... Est-ce que...

—Mais non, Guy plaisante, intervint en hâte Mme Chausey. Ne crains rien, chérie. Je t'assure que personne de nous n'a l'intention de te laisser jamais épouser un personnage aussi ridicule que celui-ci.

Et Arlette ne sut pas que, ce jour-là, elle avait été l'héroïne d'une entrevue.

X

Elle ne l'apprit pas non plus les jours suivants : pas plus qu'elle ne sut que le protégé de Mme Harvet l'avait jugée une créature de luxe, incapable de remplir dans sa maison le rôle qu'il lui destinait, celui de femme de charge et, en même temps, de croquemitaine à l'égard des deux phénomènes.

D'ailleurs, elle ne songeait même plus à cet inconnu, amené par le hasard, croyait-elle, sur sa route. Une seule pensée maintenant l'occupait toute. En effet le lendemain même de l'entrevue au jardin d'hiver Mme Chausey avait reçu une lettre de Mlle Maleuzes lui annonçant que le docteur qui s'était prodigué durant l'épidémie, subissait une crise tellement grave de sa maladie de cœur, que l'issue en était à redouter et que le prompt retour d'Arlette paraissait nécessaire. De toutes façons, sa présence ferait du bien à son père, qui avouait, à cette heure, avoir beaucoup souffert de la séparation exigée par lui. Mlle Catherine terminait en priant Mme Chausey de préparer Arlette à ce retour soudain, ajoutant qu'elle-même lui écrivait pour lui dire que, appelée à Paris par des affaires, elle la ramènerait à Douarnenez.

Puis, deux jours plus tard, était arrivée une dépêche de Mlle Catherine. L'état du docteur demeurait très grave, il pouvait être emporté dans une crise, et la vieille demoiselle venait en hâte chercher Arlette

Elle avait été bien saisie, la pauvre petite, par ce brusque rappel, en dépit de toutes les précautions dont l'avait enveloppée l'affection de Mme Chausey, qui n'avait pas eu le courage de lui révéler le véritable état de son père. Aussi montrait elle, à la seule idée de le revoir, une joie qui bouleversait le cœur compatissant de Mme Chausey. Pourtant, chose bizarre ! dès la minute où elle avait appris qu'elle allait s'éloigner, toute sa rieuse animation était tombée. Une impression de déchirement la meurtrissait chaque fois que lui revenait l'idée du départ si prochain, sans retour peut-être... Ainsi, elle était achevée, sa vie heureuse dans ce milieu où elle avait été si affectueusement accueillie ! Elles étaient finies les délicieuses soirées de musique avec Guy, leurs longues causeries, leurs promenades !...

(A suivre)

Municipalite de Montcalm

Cartier Bérard— Que E. Desautels soit autorisé à placer sa balance publique sur le chemin entre son magasin et le chemin de fer. Adopté.

Franks Bordeleau— Que le secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer une vente de terrains pour taxes, qui devra âtre tenue le ou avant le 1er jour du mois d'Octobre. Adopté.

Franks Bordeleau— Que la Société d'agriculture de Morris No 1 reçoive un don de $150, et que la Société d'Agriculture reçoive aussi un don de $50. Adopté.

Franks Beaupré— Que le réglement No 115 soit amendé et lu une première, deuxième et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Saurette Bérard— Concernant la plainte de Louis Azotte pour pont. Que les conseillers Cartier et Bordeleau soit autorisés à inspecter le dit pont et qu'ils soit aussi autorisé à faire faire les réparages s'ils le trouvent nécessaire. Adopté.

Berard Cartier— Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire imprimer 300 copies du Réglement 57 et 58 pour distributions. Adopté.

Bérard Cartier— Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté.

Bérard Cartier— Que le conseil s'ajourne au 1er mardi de Juillet. Adopté.

JOSEPH BARIL
Sec. Trésorier.
Muni. de Montcalm.

Grand Cirque a Winnipeg

BARNUM ET BAILEY.—JEUDI, LE 1ER JUILLET.

Jamais encore y eut-il dans le genre, une organisation aussi considérable. C'est au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Toute l'Amérique et les autres pays ont été fouillés par les agents de ce cirque pour en découvrir les nouveautés ; et le résultat, c'est de pouvoir offrir au public des représentations qui dépassent tout ce qu'on a vu auparavant.

Le grand cirque Barnum-Bailey comprend 400 acteurs d'arène, dont la plupart sont des figurants d'une adresse qu'on ne peut soupçonner sans en être témoin.

Une sensation nouvelle : *Jupiter*, cheval aéronaute. Ce cheval remarquable fait la montée du faîte de la tente et en descend au milieu d'un crépitement d'artifices. Près de 1,000 animaux composent la ménagerie, qui comprend 108 cages. Huit éléphants, dont un joue en mesure et en accord sur un instrument de musique. Des giraffes de grande hauteur, des hippopotames monstres, les seuls rhinocéros à deux cornes actuellement existants, et autres bêtes étranges feront l'admiration des visiteurs.

La procession du cirque Barnum-Bailey à travers les rues est la plus grande parade que jamais aucun cirque n'ait tenté. On ne peut qu'en la voyant se rendre compte de ses proportions et de la longueur de son parcours. On peut s'attendre que la parade de ce cirque et ses représentations surpasseront tout ce qui s'est vu ; cependant le cirque est plus beau et plus puissant qu'il ne l'a jamais été dans le demi-siècle de son existence.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Helena Mellor Fleming, fera application au Parlement du Canada, à la prochaine session après la présente session, pour obtenir un bill de divorce d'avec son mari Herbert Victor Fleming de la Cité de Milwaukee, dans l'Etat du Wisconsin, E. U., comptable autrefois de la Cité de Winnipeg, Man., pour adultère, abandon et bigamie, et pour la garde de l'enfant fruit du mariage, et une ordonnance pour son support et son entretien.

Daté le 21 d'avril, A.D. 1909.

WILLOUGHBY, PICKETT & CRAIG,
Moose Jaw, Sask., sollicitеurs pour la pétitionnaire Helena Mellor Fleming.